

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO)

Unités d'aménagement : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64

Consultation publique tenue du 27 janvier au 20 février 2025

12 juin 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

La Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec tient à remercier les utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous sommes très reconnaissants de votre collaboration qui contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt. Nous tenons également à remercier le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour sa collaboration à la rédaction du rapport de consultation.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec
1121, boulevard Industriel
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Laval Gaudreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2008

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN (PDF) : 978-2-555-01546-3 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation.....	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible.....	3
Bilan de la participation	3
Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner	4
Conclusion.....	10
Annexes	11
Annonce de la tenue de la consultation	11
Avis public et activité d'information tenue.....	12

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FSC	Forest Stewardship Council
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relève la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Celui-ci intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Le Ministère a mandaté le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), organisme responsable de la mise en place des TLGIRT, pour l'appuyer dans l'organisation des consultations publiques.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

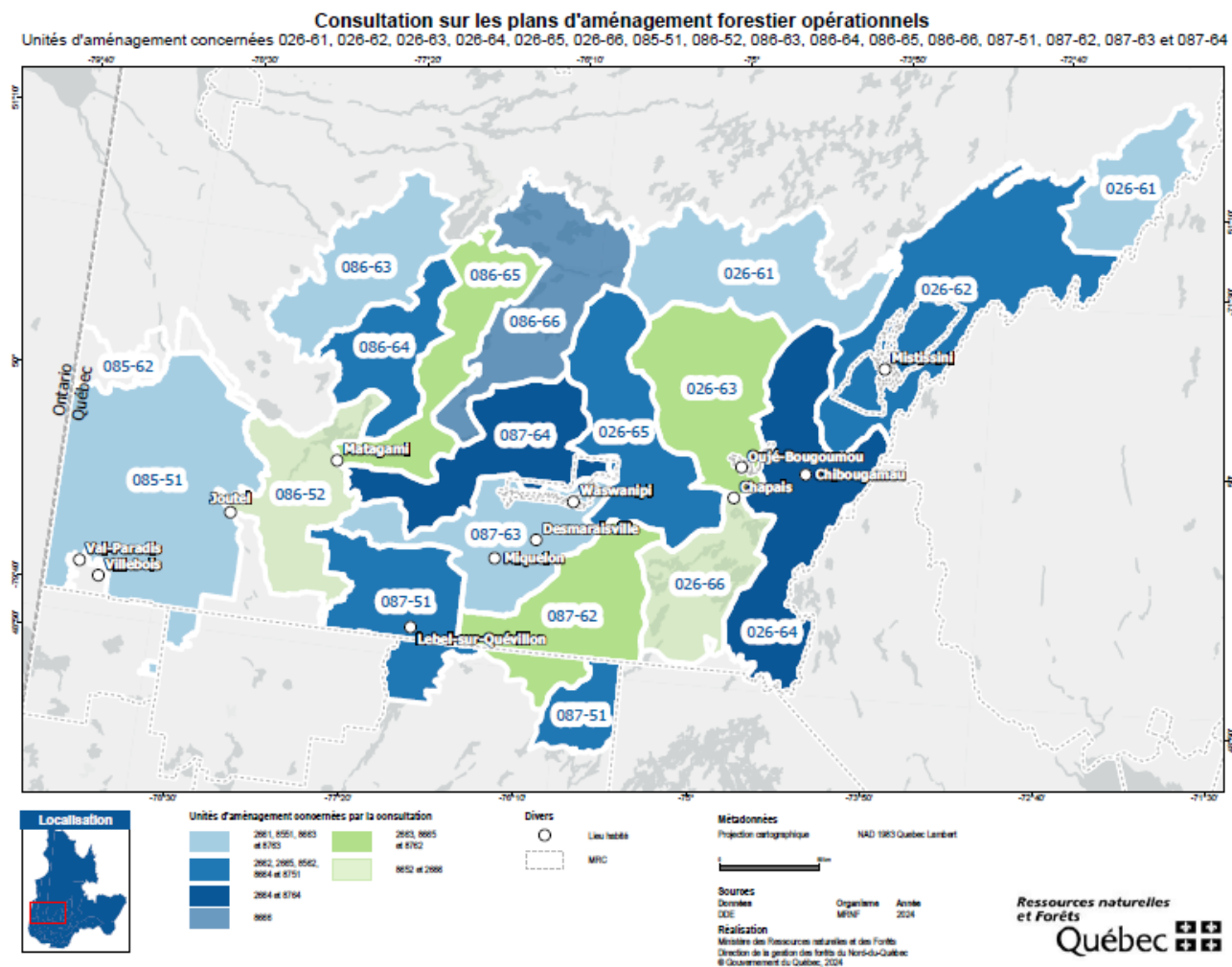
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ou à la ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 27 janvier au 20 février 2025, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait situer sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les trouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte des consultations antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Au cours de la présente consultation publique, 14 personnes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 28 commentaires ont été reçus, parmi lesquels 14 ont été formulés par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 – Nombre de personnes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
026-62	0	1	1	4
026-63	5	0	5	18
026-63, 026-64, 026-65	1	0	1	4
026-64	1	0	1	4
026-65	1	1	2	7
026-66	0	1	1	4
085-51	3	2	5	18
085-51, 087-63	1	0	1	4
086-65	0	1	1	4
087-51	1	3	4	14
087-63	0	5	5	18
087-51, 087-62, 087-63, 087-64	1	0	1	4
Ensemble des UA	14	14	28	100

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de simplifier le suivi, le Ministère a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus sous la forme d'un tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information et met en évidence l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi au lectorat de prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus et résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Autre	Organisme	Demande d'éviter la coupe à proximité de l'eau et d'approcher le chemin le plus près de l'eau. Demande d'agrandir la zone tampon « buffer » pour tous les travaux sur le bord des axes routiers.	L'organisme a été contacté par le MRNF et, après discussion, un bloc a été retiré en bordure du lac afin de conserver la qualité du paysage. Concernant le chemin, celui-ci n'est pas prévu pour des opérations de récolte. Ainsi, il ne pourra pas être rapproché de l'eau comme demandé. Pour ce qui est des zones tampons « buffers », celles-ci respectent le RADF et seront maintenues dans la planification actuelle.	026-62
Type de traitement sylvicole (coupe)	Villégiateur	S'oppose à la coupe forestière dans son secteur de villégiature.	Le secteur identifié est en cours d'harmonisation auprès du comité technique entre les villégiateurs et d'autres acteurs du milieu. Le comité prendra en considération le commentaire du villégiateur.	026-63, 026-65 et 026-66
Type de traitement sylvicole (coupe)	Villégiateur	Désire savoir s'il y aura de la coupe forestière.	Le villégiateur était présent lors de la soirée d'information et il a été mentionné qu'aucune activité de récolte n'est prévue à proximité du secteur.	026-64
Infrastructure Type de traitement sylvicole (coupe)	Villégiateur	S'oppose à la coupe prévue dans deux secteurs et à la construction du chemin.	Le MRNF a rencontré le villégiateur et il a été convenu que le secteur sera reporté à l'année 2025-2026 afin de permettre l'harmonisation de celui-ci.	026-65
Autre	Villégiateur	Demande que la planification du reboisement soit réalisée en collaboration avec l'instance régionale et l'Association des villégiateurs puisque le secteur est situé à proximité de la ligne d'arrêt mécanisée.	L'aménagement des lignes d'arrêt mécanisées se poursuit et est sous la responsabilité des municipalités conjointement avec le ministère de la Sécurité publique. Le MRNF sera en mesure de collaborer lorsqu'une demande lui sera acheminée.	026-65
Infrastructure Type de traitement sylvicole (coupe) Période de réalisation des travaux	Pourvoyeur	Demande le retrait d'assiettes de coupe et de chemins.	Le MRNF a communiqué avec le pourvoyeur. Les secteurs sensibles seront retirés et les accès en bordure du lac seront limités pour les futurs travaux.	026-66

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructure Type de traitement sylvicole (coupe) Période de réalisation des travaux	Pourvoyeur	Demande que les travaux soient réalisés en dehors de la période d'exploitation de la pourvoirie.	Le MRNF a informé le pourvoyeur qu'il ne peut s'engager à ce qu'il n'y ait aucuns travaux durant la période de quiétude demandée, soit du début juin à fin août, car cela correspond à la période des travaux sylvicoles. Rexforêt a été informé de la demande afin qu'elle soit considérée dans la planification des travaux dans la mesure du possible. Il a également été demandé de rendre disponible le calendrier des opérations hebdomadaires des travaux prévus dans le secteur afin de permettre au pourvoyeur de mieux orienter ses activités.	026-66
Type de traitement sylvicole (coupe)	Citoyen	Demande si des coupes ont déjà été effectuées et s'il est possible d'obtenir le pourcentage de coupes réalisées dans des peuplements feuillus ou bien mixtes.	L'information demandée a été acheminée au citoyen.	085-51
Type de traitement sylvicole (coupe)	Citoyen	Demande qu'il n'y ait pas de coupe.	À la suite des inventaires effectués sur le terrain, ce secteur d'intervention potentiel ne sera pas traité en éducation de peuplement.	085-51
Autre	Clientèle municipale	Demande que le plan d'aménagement forestier suive les recommandations décrites dans le Guide d'aménagement de l'habitat de l'original.	L'aménagement écosystémique des forêts est le volet écologique de l'aménagement durable à la base du régime forestier québécois. Ce type d'aménagement est prévu au RADF afin de veiller au maintien des principaux attributs et des principales fonctions écologiques des forêts naturelles dans le but de favoriser la santé de l'écosystème et sa biodiversité. Plus l'état des forêts aménagées est maintenu proche de celui des forêts naturelles, meilleures seront les probabilités que les espèces fauniques et floristiques y trouvent des conditions d'habitats auxquelles elles sont adaptées.	085-51
Infrastructure Type de traitement sylvicole (coupe)	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Demande le retrait de secteurs potentiels d'intervention afin de respecter leur certification FSC.	Le BGA a été informé que la réglementation permet la réalisation de la récolte et des chemins planifiés dans	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
			cette zone d'étude. Celle-ci est suivie et n'affecte pas la certification FSC.	
Autre	Citoyen	Demande de laisser les berges intactes sur une surface d'au moins trois fois plus large par rapport à ce qui est fait présentement, et ce, sur les deux côtés de la rivière.	Les normes du RADF exigent le maintien d'une lisière boisée d'au moins 20 mètres en bordure des milieux aquatiques, riverains et humides. Elles dictent également les activités d'aménagement forestier qui peuvent être réalisées dans ces lisières. De plus, plusieurs articles du RADF dictent les normes à respecter pour assurer la protection des cours d'eau, des milieux humides et des sols lors de la réalisation d'activités d'aménagement forestier. Ces normes sont respectées et peuvent être consultées au lien suivant : Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs .	085-51
Autre	Citoyen	S'oppose à la modification de la norme pour la préservation des vieilles forêts.	Le MRNF a informé le citoyen que les cibles de vieilles forêts peuvent être modifiées en fonction du contexte changeant pour diminuer des impacts socio-économiques et/ou opérationnels. Les cibles doivent respecter la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui requiert que 80 % et plus de la superficie de l'unité d'aménagement (UA) soit faiblement (50 % de la proportion naturelle de vieilles forêts) ou modérément (30 %) altérée. Pour le territoire du Nord-du-Québec, 16 UA sur 17 visent une altération faible ou modérée sur 100 % de leur superficie. La gestion des vieilles forêts est prise en compte dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT).	085-51, 087-63
Infrastructure Travaux sylvicoles	Entreprise d'écotourisme	Demande de prévoir des mesures pour limiter les impacts sur l'entreprise et de corriger les dégradations des chemins. Demande de réaliser du rechargement et du nivelage du chemin en plus d'effectuer des travaux de débroussaillage.	Le MRNF effectuera une visite terrain pour évaluer l'état du chemin et l'étendue des travaux demandés. Le propriétaire de l'entreprise a été informé de l'approche du MRNF et du fait qu'un suivi sera réalisé lorsqu'une décision sera prise.	086-65

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Autre	Citoyen	Demande que le couvert forestier qui était présent avant la coupe ne soit pas modifié, soit de ne pas reboiser seulement du pin gris.	Lors des travaux de reboisement, ce sont les essences présentes lors de la récolte qui sont prioritaires et reboisées, ce qui minimise la proportion de pin gris.	087-51
Autre	Pourvoyeur	Une pourvoirie remet en question la réalisation des travaux de remise en production puisque le secteur a été construit et harmonisé en chemin d'hiver afin de maintenir l'inaccessibilité au lac.	Les travaux de voirie lors de la remise en production seront limités. Le MRNF pourra également planifier des fermetures de chemin à la suite des travaux de remise en production.	087-51
Autre	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Un bénéficiaire de garantie d'approvisionnement a plusieurs préoccupations relatives au maintien de la certification forestière. Il désire avoir une rencontre avec un représentant du MRNF afin de faire part de celles-ci.	Le MRNF a rencontré le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement pour recueillir ses préoccupations et collaborera au maintien des certifications forestières en place sur son territoire.	087-51
Infrastructure, période de réalisation des travaux et transport	Adepte de récréotourisme	Des clubs de motoneige sont préoccupés par les impacts des travaux et des chemins planifiés sur le sentier de motoneige et sur la cohabitation des usagers avec les opérations de récolte et de transport de bois. Les clubs demandent d'être informés des périodes et dates prévues des travaux et souhaitent que des mesures d'harmonisation soient convenues.	Deux rencontres annuelles (printemps et automne) entre la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), les BGA et le MRNF seront tenues pour convenir de l'harmonisation des secteurs sensibles.	087-51 et 087-63
Type de traitement sylvicole (coupe), période de réalisation des travaux.	Instance régionale	Demande le retrait de la portion située à l'extérieur d'un territoire de droits consentis. Demande la réalisation du chantier situé de part et d'autre du chemin d'accès au camping en hiver. Désire être informé du début des travaux. Demande d'être informé de la date de début des travaux de réfection du chemin de la mine.	Les secteurs identifiés ont été reportés au plan quinquennal 2028-2033.	087-63

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		Un aqueduc municipal est présent le long du chemin. Avant toute excavation, une communication devra avoir lieu avec l'instance régionale.		
Autre	Citoyen	Un citoyen demande d'obtenir les données de risque d'accident de régénération après les feux de 2023.	L'information sur les accidents de régénération se trouve dans le tableau 6, à la page 10, du document du Forestier en chef « Prédiction de la régénération après feu » et ce document est accessible à l'adresse suivante : https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RAP-00822-Note-technique_Prediction-de-la-regeneration-apres-feu-4.0.1.pdf Cette information a été envoyée au citoyen.	087-51, 087-62, 087-63, 087-64

Conclusion

Dynamiques, les PAFIO présentent les emplacements qui ont le potentiel nécessaire à la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière relatifs au Nord-du-Québec, consultez le site Web du Ministère.

Des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées chaque année dans le but de recueillir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une ou l'autre des unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Pour visualiser la planification forestière, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le Ministère ou par l'organisme responsable, pour annoncer la consultation publique.

Tableau 3 – Moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Délégués et substituts des TLGIRT	Annonce de la tenue de la consultation publique et des séances d'information	95 personnes	20 décembre 2024
		Rencontres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)	53 délégués présents	5, 6, 7 et 13 novembre 2024
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	83 personnes	27 janvier 2025
Avis public	Lectorat de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les UA	Lectorat du <i>Citoyen Abitibi-Est et Ouest</i> (44 447 exemplaires)	22 janvier 2025
			Lectorat de <i>La Sentinelle</i> (2 500 exemplaires)	21 janvier 2025
			Lectorat de la revue <i>Nation</i> (7 500 exemplaires)	24 janvier 2025
			Lectorat du <i>Jamésien</i> (7 800 exemplaires)	3 février 2025
	Citoyennes et citoyens	Avis public affiché aux bureaux du GREIBJ de Matagami, Beaucanton et Villebois	3 lieux d'affichage	22 janvier 2025
Réseau social	Personnes abonnées aux pages Facebook et LinkedIn du Ministère	Pages publiques gérées par le Ministère	2 publications	13 janvier 2025
Communiqué de presse	Citoyennes et citoyens	Page publique gérée par le Ministère	1 publication	27 janvier 2025
Site Web	Citoyennes et citoyens	Site Web du GREIBJ	1 publication	22 janvier 2025

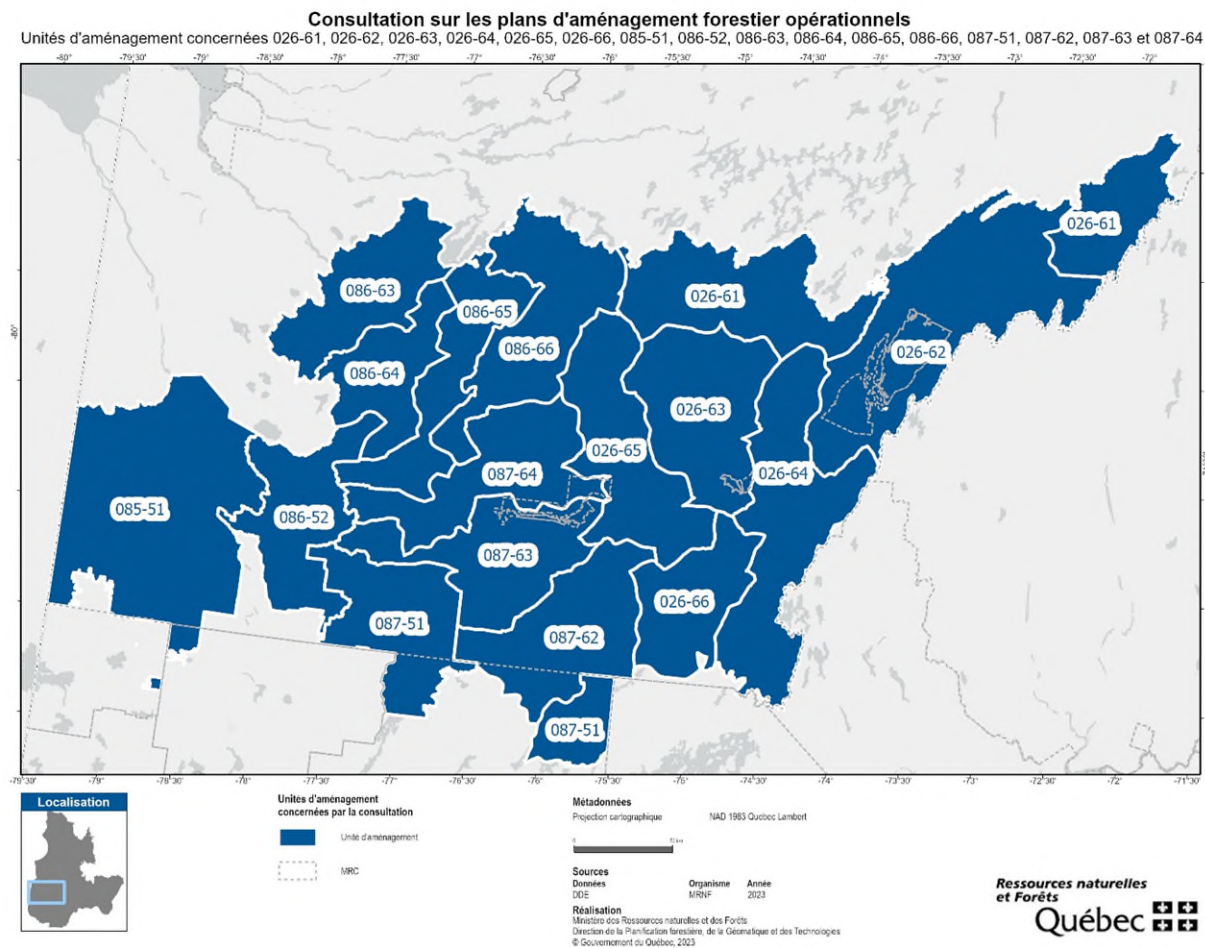
AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LE NORD-DU-QUÉBEC Du 27 janvier au 20 février 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) sur le territoire public de la région.

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, des éclaircies, la préparation de terrain, la construction et la réfection de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec](https://quebec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec)



Vous avez jusqu'au 20 février 2025 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Les spécialistes du Ministère tiendront des séances d'information où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 026-66 : Jeudi 6 février 2025 à partir de 18 h 30 – Chibougamau : salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (650, 3^e Rue)

Unité d'aménagement 085-51 : Mardi 28 janvier 2025 à partir de 18 h 30 – Beaucanton : local A de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff)

Unités d'aménagement 086-52, 086-63, 086-64, 086-65 et 086-66 : Mardi 4 février 2025 à partir de 18 h 30 – Matagami : siège social du GREIBJ – Grande salle (2, rue des Rapides)

Unités d'aménagement 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64 : Mercredi 5 février 2025 à partir de 18 h 30 – Lebel-sur-Quévillon : salle numéro 6 de l'Hôtel de Ville (500, place Quévillon)

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉS D'INFORMATION TENUES

En collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, des activités d'information ont été réalisées le 28 janvier 2025, le 4 février 2025, le 5 février 2025 et le 6 février 2025 pour présenter aux gens du public la carte interactive et le processus de la consultation publique ainsi que pour les informer de la façon de formuler des commentaires.

Ville/Localité	Unités d'aménagement	Date et heure	Nombre de participants
Beaucanton	085-51	28 janvier 2025 – 18 h 30	6
Matagami	086-52, 086-63, 086-64 et 086-66	4 février 2025 – 18 h 30	3
Lebel-sur-Quévillon	087-51, 087-62, 087-63 et 087-64	5 février 2025 – 18 h 30	7
Chibougamau	026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 026-66	6 février 2025 – 18 h 30	3

